



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CR réunion du 18/06/2021
Sur site SIEGE GOUTERS
MAGIQUES

GOUTERS MAGIQUES

ZA Kerana, Lieu-dit Kerichelard

56 500 Plumelin

Affaire 21-023/CR-V3/AF/21-06

INGEA - SARL au capital de 40 000 € - Siret 789 146 388

276, Av.de l'Europe, 44 240 Sucé sur Erdre

Dossier d'Enregistrement – Volume 2

I. Généralités

Présentation du projet Charlie sur le site au siège social de GOUTERS MAGIQUES le 17/06/2021 à Plumelin.

ENTITE	NOM	Fonction	Coordonnées	Présence
DREAL BRETAGNE UD56	ANDRO Laurent	<i>Inspecteur des installations classées</i>	02 90 08 55 37 laurent.andro@developpemen t-durable.gouv.fr	oui
GOUTERS MAGIQUES	Thomas LE PALLEC	<i>Responsable HSE groupe</i>	t.lepallec@gouters- magiques.com +33 (0)2 97 61 68 60	oui
GOUTERS MAGIQUES	Eric BAUMARD	<i>Directeur Industriel</i>	+33 (0)2 97 61 68 60 e.baumard@gouters- magiques.com	oui
GOUTERS MAGIQUES	Caroline HARTWIG	<i>Directrice QHSE</i>	c.hartwig@gouters- magiques.com	oui
CREPES FAURE	Ludovic Lebouedec	<i>Responsable Maintenance</i>	ludovic.lebouedec@crepesfaur e.com	oui
CREPES FAURE	Emmanuel Guerreiro	<i>Directeur site Faure</i>	+33 (0)2 98 20 94 60 e.guerreiro@crepesfaure.com	oui
CREPES FAURE	Anthony Treguer	<i>Responsable de production</i>	anthony.treguer@crepesfaure. com	oui
AREA	Hervé KERAUDREN	<i>Architecte Gérant - Associé</i>	02 99 83 09 79 keraudren.h@area-team.fr>	oui
AREA	Ewen LE BACQUER	<i>Chargé d'affaires – Associé Gérant</i>	06.29.12.51.85 lebacquer.e@area-team.fr	Excusé
INGEA	Anne HAMON	<i>Gérante, Responsable technique</i>	06.45.27.65.53 a.hamon@ingea-ingenierie.fr	oui
INGEA	Annabelle FERNIQUE	<i>Chef de projet ICPE / Environnement</i>	06.34.12.71.62 a.fernique@ingea-ingenierie.fr	oui

Déroulé de la réunion :

Présentation du projet et objectifs par GOUTERS MAGIQUES.

Présentation du projet ICPE par INGEA.

Présentation du projet envisagé : bâtiment distant de 80 m du stockage existant : Locaux MP froid, ZONE production fourrage + Production pâtisseries comprenant 6 lignes, local emballage, local déchets, station pré-traitement, zone de maintenance, zone de bureaux, locaux, sociaux, salles de réunions.

Nouvelle voirie d'accès au nord-est + parkings VL + voirie ouest du nouveau bâtiment, se connectera à la voirie existante.

Les éléments présentés ne sont susceptibles d'être modifiés qu'à la marge (réduction zone déchets, ajustement station pré-traitement).

II. Présentation des rubriques :

- Le site restera classé 1510 Enregistrement

- Le site restera classé 2925 (charge) en Déclaration : 143 kW existant et ajout de 2 zones de charge 30kW

- Le site sera nouvellement classé :

- 2220 en enregistrement 25t/j végétal entrant

- 2221 en enregistrement 16t/j animal entrant

(les données 2220-2221 sont fournies en PIC)

Le site ne sera pas soumis à 3642 car 40t de PF/jour prévue < 75 t. (A supérieur à 10)

Un stockage matières premières comprenant des zones entre 4 et 14 °C et la climatisation de la zone de production nécessitent une installation de production de froid. En cas d'implantation de système ammoniac classé 4735, soumis à Déclaration (sup 150kg) : M.Andro, inspecteur ICPE, demande une étude de dispersion NH3.

Cette solution n'est pas actée pour le moment, et une salle des machines fonctionnant avec un HFC ou CFC classique pourrait également être mise en œuvre. Dans ce cas le site serait soumis à déclaration pour la rubrique 1185. Une installation ammoniac inférieure à 150 kg (Non classée) est pour l'instant envisagée.

III. Gestion des eaux :

EU industrielles : une station de pré-traitement est en cours de dimensionnement, la SAUR a été contactée et la proposition de convention de rejet est en préparation.

La SAUR a déjà indiqué l'absence d'enjeu et peut tout à fait recevoir les EU du site.

Ces éléments seront explicités dans le dossier.

M.Andro indique qu'il est préférable d'avoir la convention signée pour le dépôt, à défaut, le projet de convention.

Une vanne devra être positionnée avant le pré-traitement.

Les eaux usées sanitaires seront raccordées au réseau public.

Eaux pluviales :

Les EP voiries et EP toitures vont être collectées et tamponnées dans le bassin de rétention des eaux d'extinction existant (capacité de 1400m³ : dimensionné pour recevoir les eaux pluviales et les eaux d'extinction en cas de sinistre), pourvu d'un séparateur hydrocarbures en sortie.

La partie des eaux pluviales issues de la voirie nord sera collectée par une noue d'infiltration munie de plantes phytoremédiatrices avec surverse dans le bassin de tamponnement/incendie. Les parking VL au nord seront végétalisés.

L'inspecteur demande que les réseaux du site existant et la collecte soient expliqués dans le dossier.

Ces éléments seront traduits dans le dossier.

IV. RISQUE INCENDIE :

- l'ensemble des besoin incendie pour chaque zone recoupée coupe-feu est présenté (tableaux D9): le besoin majorant du projet est 240 m³/2h

- le besoin incendie existant est majorant : 600 m³/2h

- les réserves d'eau déjà présentes sur site permettent de répondre au besoin

Concernant la distance entre les points incendie requis au niveau du texte 1510:

Un poteau incendie présent à l'est du site délivre un débit de 60m³/h et peut être utilisée pour éteindre la zone déchets et stock emballages.

La zone de stock des MP + frigo (310m² nécessite 60m³/2h), la réserve existante de 240m³ est suffisante pour éteindre un incendie au niveau du stock MP. Cette zone stock MP sera aussi classée 1510 puisque sous la même IPD que la zone emballages (le stock MP communique à la zone de production et la zone de production au local emballages par des portes coupe-feu).

La réserve incendie existante de 240 m³ à l'ouest est située à moins de 200 m de l'extrémité de la zone de production soumise aux rubriques 2220-2221 dont le besoin est de 240m³/2h. Cette réserve est donc suffisante pour défendre cette zone.

Ces 2 prises d'eau existantes sont à plus de 150 m les unes des autres.

- Echange sur la nécessité ou non de respecter 150 m entre les prises d'eau incendie (cela n'était pas exigé en 2013 lors de la création du site).

En l'absence de confirmation du SDIS, M.Andro conseille de respecter strictement le texte ICPE et d'implanter une bâche de 120m³ à proximité du stockage emballages, à moins de 150 m de la réserve incendie existante.

Une bâche souple sera donc implantée.

Les études FLUMILOG sont présentées sur le local MP froid et sur le local emballages. Aucun effet domino ne concerne les autres bâtiments existants ou autre éléments extérieurs.

Ces éléments seront présentés dans le dossier.

V. CONFINEMENT INCENDIE :

- le besoin incendie de l'existant est majorant, 600m³/2h.

- le calcul D9A est présenté en y ajoutant les surfaces de toiture et voiries concernées + l'existant : 10L/m² de surface collectée.

- le besoin est de 1350 m³, l'existant de 1400 m³ est donc suffisant pour contenir les eaux en cas de sinistre un jour de pluie.

VI. CALENDRIER :

- Le dépôt du dossier d'Enregistrement est prévu pour mi-juillet 2021.

Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2022.

- M.Andro indique être absent sur le moins de juillet et demande un pré-dossier avant le dépôt officiel.

- Les contraintes délai du projet GOUTERS MAGIQUES ne permettent pas de réaliser un tel pré-dossier.

- La prise de connaissance du dossier ne démarrera que début août.

- M.Andro recommande de passer par la procédure de demande d'enregistrement comme pour un nouveau site.

- le dossier sera présenté sous la forme CERFA + 3 volumes explicatifs + ANNEXES et tableaux de conformité.